

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi 5 novembre 2020* à 18 h 30 par le biais de vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

**EST ABSENT : *Steeve Desmarais***

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :** Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

**01. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2020-11-409**

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*  
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

**LÉGISLATION**

---

Aucun élément à ce point

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

03. Panneau d'affichage dynamique – Autorisation d'achat ;
04. Fonds de développement du territoire (FDT) – Autorisation de demande financière pour l'achat d'un panneau d'affichage dynamique ;

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ INCENDIE**

---

Aucun élément à ce point

**SÉCURITÉ CIVILE**

---

Aucun élément à ce point

**VOIRIE MUNICIPALE**

---

Aucun élément à ce point

**HYGIÈNE DU MILIEU**

---

Aucun élément à ce point

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

**AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

Aucun élément à ce point

## LOISIRS ET CULTURE

---

05. Fonds régions et ruralité – Demande d’aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Parc rue Martel
  06. Parc rue Martel – Autorisation d’achat de module de jeux ;
- 
07. Période de questions ;
  08. Levée de l’assemblée.

## LÉGISLATION

---

Aucun élément à ce point

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### **03. PANNEAU D’AFFICHAGE DYNAMIQUE – Autorisation d’achat**

CONSIDÉRANT QU’afin d’informer les citoyens rapidement et à grande échelle sur différent sujet, tel que des avis d’ébullition, des séances de conseil, des messages d’organisme de la région, de nos commerces, ou toutes autres informations pertinentes, la Municipalité désire se munir d’un panneau d’affichage dynamique ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance extraordinaire du 4 novembre dernier, le règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle a été adopté, cela permet d’octroyer des contrats de gré à gré jusqu’à 100 000 \$ permettant ainsi d’acheter rapidement le panneau d’affichage dynamique ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont demandé un afficheur numérique d’une dimension de 6,4 pieds sur 8,5 ¼ pieds et qu’il soit muni d’un SMD de 6,7 mm, haute résolution et que l’afficheur soit à double face ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont demandé que le logo de la Municipalité soit illuminé de l’intérieur avec un éclairage au DEL blanc afin de diminuer les coûts en électricité ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont demandé une base de béton de 3,9 pieds sur 12 pouces de haut ;

CONSIDÉRANT QU’il était important pour les élus que le panneau numérique soit assortis aux couleurs, aux matériaux et au design du bâtiment de l’école Maurault, car le panneau sera situé à proximité de cet établissement ;

CONSIDÉRANT QU’à la suite de toutes ces demandes, la Municipalité a fait des demandes de croquis à deux entreprises aux fins de comparaison, soit Libertévision et Lumicom ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Libertévision offrait deux options, dont une première à 37 788 \$ (taxes en sus), datant de 2017 et une deuxième à 72 869 \$ (taxes en sus), datant de 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Lumicom offrait six options de design avec trois options de prix selon les inclusions, soit 65 800 \$ (taxes en sus), 67 800 \$ (taxes en sus) ou 71 000 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT QUE les options offertes par l’entreprise Lumicom étaient plus au goût des élus ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-11-410**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*  
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat d’un panneau d’affichage dynamique double face, d’une hauteur de 16

pieds à l'entreprise Lumicom au coût de ± 71 000 \$ (taxes en sus), soit l'option 6 ;

QUE le montant inclut la base de béton, le raccord électrique, l'installation et la formation, le logiciel et une garantie de 5 ans sur les pièces et la main-d'œuvre.

QU'il n'y aura aucuns frais mensuels, soit d'hébergement, d'antenne, de frais de logiciel ou autres soit de quelques natures que ce soit tant et aussi longtemps que le panneau sera fonctionnel à Pierreville.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Enseigne » 03 310 00 032*

#### **04. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – Autorisation de demande financière pour l'achat d'un panneau d'affichage dynamique**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville dispose d'une enveloppe de 20 000 \$ du FDT pour la réalisation de projet en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de panneau d'affichage dynamique correspond à une priorité pour la municipalité afin de répondre aux besoins de communication et de visibilité auprès de plusieurs organismes et entreprises de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE le panneau d'affichage dynamique fait partie d'un nouvel aménagement urbain en lien avec le projet de rénovation du centre communautaire afin d'embellir le cœur villageois, le tout dans un esprit de revitalisation ;

**2020-11-411**

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*  
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'informer la MRC de Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Pierreville réserve un montant de 20 000 \$ pour un projet d'implantation de panneau d'affichage dynamique dans un espace public dont la municipalité est propriétaire ;

DE déposer le projet « Panneau d'affichage dynamique » d'une valeur de ± 71 000 \$ (taxes en sus) en sollicitant une aide financière de 20 000 \$ du FDT, le solde de 51 000 \$ (taxes en sus) étant fourni par la Municipalité de Pierreville ;

QUE la Municipalité autorise madame Lyne Boisvert, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun élément à ce point

#### **SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun élément à ce point

#### **SÉCURITÉ CIVILE**

Aucun élément à ce point

#### **VOIRIE MUNICIPALE**

Aucun élément à ce point

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

---

Aucun élément à ce point

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

Aucun élément à ce point

## **AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

---

Aucun élément à ce point

## **LOISIRS ET CULTURE**

---

### **05. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – Demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Parc rue Martel**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville désire faire de son terrain situé sur la rue Martel un nouveau parc pour les jeunes de ce quartier ;

CONSIDÉRANT QUE pour aider à la création de ce parc, la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets pour le Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme soutient la réalisation de projets ponctuels et probants pour la vitalisation du territoire et contribuant à stabiliser ou à redresser les indicateurs démographiques et économiques ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribue à des projets dont le financement n'a pu être complété après que l'ensemble des sources de financement disponibles ont été sollicitées ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme agit à l'échelle locale, dans les milieux ayant une moindre vitalité économique, sur les plans économique, social, touristique ou culturel ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-11-412**

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds régions et ruralité pour le projet de création d'un parc sur la rue Martel ;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à présenter et à signer tout document en lien avec la demande.

### **06. PARC RUE MARTEL – Autorisation d'achat de module de jeux**

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a demandé à l'agente en loisirs et à la vie communautaire de travailler sur un projet de nouveau parc sur le terrain appartenant à la Municipalité au coin des rues Letendre et Martel ;

CONSIDÉRANT QUE l'agente en loisirs et à la vie communautaire a présenté le projet du nouveau parc au comité des loisirs et que celui-ci a été emballé à l'idée de créer un nouvel espace pour les jeunes et les moins jeunes de ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption du règlement no. 212-2020 sur la gestion contractuelle, le 4 novembre dernier, la Municipalité peut octroyer des contrats de gré à gré jusqu'à 100 000 \$, permettant ainsi de choisir les modules de jeux et autres qui conviennent le mieux à l'emplacement du nouveau parc ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a demandé à deux soumissionnaires de présenter des options, soit Tessier Récréo-Parc et Jambette pour l'achat de modules de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs a choisi deux tables avec bancs de type Jazz, soit une table avec un échiquier et une autre table avec un jeu de serpents et échelles qui seront invitantes, autant pour les enfants que les adultes ;

CONSIDÉRANT QUE le parc sera muni d'un sentier d'une superficie de 42 m<sup>2</sup> qui sera pavé en poussière de roche, d'un jardin communautaire de 10 pieds sur 3,5 pieds, de deux arbres et de trois mûriers pleureurs ;

CONSIDÉRANT QUE le parc aura un banc qui permettra aux parents d'observer leurs enfants jouer dans le parc ou dans le module de jeux ;

CONSIDÉRANT QUE des abreuvoirs avec un système de filtration pour les petits et les plus grands seront en place dans le parc afin de rafraîchir les enfants et les adultes dans les périodes de canicules ;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu d'acheter des poubelles à deux ouvertures ayant une structure d'acier, soit pour les déchets et le recyclage ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura aussi l'achat d'un support à vélo pour 10 vélos ;

CONSIDÉRANT QU'il y aura l'achat de flexi-pavé pour le sentier ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-11-413**

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour l'achat de modules de jeux ainsi que pour la préparation du terrain à l'entreprise Jambette pour la somme de ± 58 299,49 \$ (taxes en sus) ;

D'OCTROYER le contrat pour l'achat des deux tables avec bancs Jazz, soit une table avec un échiquier et une autre avec un jeu de serpents et échelles à l'entreprise Jambette pour un total de ± 2 636,62 \$ (taxes en sus) ;

D'OCTROYER le contrat pour le sentier en pavé couvert de poussières de roche, pour le jardin communautaire de 10 pieds sur 3,5 pieds, pour l'achat de deux arbres et trois mûriers pleureurs à l'entreprise Excavation CRM Pro Inc. pour un montant de 7 249,63 \$ (taxes en sus) ;

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Tessier Récréo-Parc pour le banc avec accoudoirs et dossier de 6 pieds pour un prix de ± 1 500 \$ (taxes en sus) ;

D'OCTROYER le contrat pour l'acquisition d'abreuvoir en acier inoxydable au fabricant Simexco au coût de ± 6 000 \$ (taxes en sus) ;

DE PROCÉDER à l'achat d'une poubelle de structure en acier avec unité de recyclage double ayant une porte avec barrure antivol pour la somme de ± 1 294 \$ (taxes en sus) de l'entreprise Tessier Récréo-Parc ;

DE PROCÉDER à l'achat d'un support à vélo avec 10 espaces de stationnement sur les deux côtés, en acier et livré avec des ancrages antivols en acier inoxydable pour un montant de ± 1 014 \$ (taxes en sus) de l'entreprise Tessier Récréo-Parc ;

D'OCTROYER le contrat pour du flexi-pavé sur le sentier pour une distance de 45 m et de 33 mm d'épaisseur à l'entreprise Simexco pour la somme de ± 8 500 \$ (taxes en sus), ce montant exclut la préparation du terrain et la bordure de bois traité au pourtour du passage ;

QUE le montant total à déboursier pour le parc pour l'année 2020 est de l'ordre de ± 86 423,74 \$ (taxes en sus) ;

QU'il est à prévoir que ce dossier sera réalisé au printemps 2021, ainsi les prix pourraient être sujets à changements à l'exception de l'acquisition du module de jeux et des deux tables avec échiquier et jeu de serpents et échelles ;

QU'actuellement, ce projet de parc n'est admissible à aucune aide financière pour ce projet bien que l'ensemble des sources de financement disponibles ont été envisagées ;

QUE les élus ont fait savoir que si le projet du parc n'est admissible à aucune subvention, celui-ci se réalisera par étape, soit sur plusieurs exercices financiers.

#### **07. PÉRIODE DE QUESTIONS**

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

#### **08. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-11-414**

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 59.

---

*Éric Descheneaux*  
Maire

---

*Lyne Boisvert, CPA, CGA*  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière